

DISPOSITIF « GRAINES D'ARCHITECTES »

CAHIER DES CHARGES ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

I/ Principe de l'opération

Le programme Graines d'architectes repose sur un partenariat entre l'Éducation nationale, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), l'École nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSA Normandie) et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Seine-Maritime (CAUE 76). Il vise à sensibiliser les collégiens ou lycéens, à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au cadre de vie.

Les projets pédagogiques menés au cours de l'année scolaire permettent aux élèves d'acquérir une meilleure connaissance du monde qui les entoure et de réfléchir à leur environnement proche. Il s'agit de leur apporter des outils pour leur apprendre à regarder, comprendre l'espace, à se comporter en citoyens libres et responsables capables d'avoir un impact sur leur environnement.

II/ Public concerné

Tous les collèges et lycées situés dans la zone géographique choisie pour l'année en Seine-Maritime, tous les niveaux de classes sont concernés. Pour l'année scolaire 2020/2021, cette zone géographique correspond au Grand Site de la Côte d'Albâtre-Falaises d'Étretat (Cf. carte).

Les enseignants qui mettent en œuvre le dispositif peuvent exercer dans des disciplines diverses. 

III/ Mise en œuvre

Intervenants :

Ce dispositif permet à un enseignant ou de préférence une équipe pluridisciplinaire, de construire un projet pédagogique et culturel en partenariat avec :

- un architecte ou architecte-paysagiste du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Seine-Maritime (CAUE 76),
- un étudiant en master à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSA de Normandie).

Rencontres des partenaires :

Une journée de formation aura lieu **le mercredi 20 octobre 2021**, sur site.

Elle sera divisée en deux temps :

- une matinée présentant la thématique, ses enjeux et notions clés, prenant appui sur la visite d'un clos-masure ;
- une après-midi dédiée à la rencontre du trinôme enseignant (ou équipe pluridisciplinaire) / conseiller du CAUE 76 / étudiant de l'ENSAN, où sera déterminé d'un commun accord le projet avec les élèves et ses modalités de mise en œuvre.

Temps d'intervention :

Le temps d'intervention de l'étudiant en architecture auprès des élèves est de 12 heures.

Les dates d'intervention, sur deux journées consécutives, sont fixées aux lundi 14 et mardi 15 Mars 2022.

Suivi du projet :

Les enseignants, tout comme les étudiants intervenant, pourront consulter le référent du CAUE 76 en cours de projet ou demander l'appui de la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) et de l'ENSA Normandie.

IV/ Modalités

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) prennent à leur charge la rémunération des interventions et les frais de déplacement des étudiants de l'ENSA Normandie.

L'achat de matériel pour les productions des élèves est à la charge des établissements.

Le dispositif Graines d'Architectes s'inscrit naturellement dans le volet culturel du projet d'établissement et participe au parcours d'éducation artistique et culturel de l'élève.

Il est à signaler dans l'application ADAGE.

V/ Conventionnement

Une convention tripartite sera établie entre le directeur de l'ENSA Normandie, le chef d'établissement et l'étudiant intervenant. L'étudiant ne commencera ses interventions dans l'établissement que lorsque cette convention sera signée par les partenaires.

VI/ Restitution

1) Une présentation collective des projets engagés sera organisée **les jeudi 19 et vendredi 20 Mai 2022 à l'ENSA Normandie**. Le temps de participation de chacune des classes inscrites sera d'une demi-journée.

2) Les productions et informations diffusées dans le cadre de ce dispositif, quel qu'en soit le support, devront respecter les dispositions légales relatives au droit à l'image et au droit d'auteur (autorisations parentales pour les élèves). Elles devront comporter la mention suivante : dans le cadre de Graines d'Architectes, dispositif du rectorat de la région académique Normandie – site de Rouen, de la DSDEN de Seine-Maritime, de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine-Maritime.

Les partenaires du dispositif :

La Délégation académique à l'action culturelle du site de Rouen (DAAC) ;

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ;

La Mission Éducation artistique des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Seine-Maritime (DSDEN 76) ;

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Seine-Maritime (CAUE 76) ;

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSA Normandie).